

Psychiatrie



Cliquez sur l'un ou l'autre des éléments de contenu ci-dessous pour ouvrir la diapo correspondante. Veuillez cliquer sur l'icône « Début » située en haut à droite de chaque diapo pour revenir à la diapo « Table des matières ».

Table des matières

	Diapo
▪ Renseignements généraux	3-7
▪ Nombre total et nombre/100 000 habitants, par province, 2018	8
▪ Nombre/100 000 habitants, 1995 à 2018	9
▪ Nombre selon le sexe et l'année, 1995 à 2018	10
▪ Pourcentage selon le sexe et l'âge, 2018	11
▪ Nombre selon le sexe et l'âge, 2018	12
▪ Pourcentage selon le principal milieu de travail, 2017	13
▪ Pourcentage selon le lieu de pratique (organisation), 2017	14
▪ Nombre d'heures travaillées par semaine (à l'exclusion des heures de garde), 2017	15
▪ Activités de garde par mois, 2017	16
▪ Pourcentage selon la méthode de rémunération	17
▪ Satisfaction à l'égard de l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, 2017	18
▪ Nombre de départs à la retraite au cours de la période de trois ans 2014 à 2016	19
▪ Situation d'emploi, 2017	20
▪ Liens vers des ressources supplémentaires	21



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La psychiatrie est une spécialité médicale s'intéressant aux maladies mentales. En psychiatrie, une évaluation biologique, psychologique et sociale approfondie doit être menée auprès des patients pour comprendre leurs troubles, leurs maladies et leurs besoins. Cette évaluation est centrale au travail des psychiatres : elle leur permet de diagnostiquer les patients souffrant de maladies mentales, de perturbations affectives ou de troubles du comportement et d'établir un plan de traitement et de réadaptation.

Les psychiatres ont recours à divers traitements biologiques, psychologiques et sociaux. Ils doivent accepter de **collaborer** avec leurs patients, et non leur **imposer** un traitement. Pour ce faire, ils doivent posséder l'aisance et les compétences nécessaires pour mener une équipe composée du patient, des membres de sa famille et d'autres professionnels ou organismes en santé mentale.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La plupart des psychiatres œuvrent dans différents milieux de travail, où ils jouent des rôles variés :

- Hôpital général : Les psychiatres fournissent des soins et des traitements aux patients en psychiatrie, en plus d'offrir des services de consultation et d'agir comme intermédiaire entre les patients et les services médicaux ou chirurgicaux.
- Clinique externe communautaire : Les psychiatres font partie d'une équipe multidisciplinaire en santé mentale. En général, ils collaborent étroitement avec le médecin de famille communautaire (ou prodiguent les soins avec lui).
- Hôpital psychiatrique : Les psychiatres dirigent une équipe multidisciplinaire responsable d'évaluer, de soigner et de traiter les patients internes et externes. La plupart de ces hôpitaux sont axés sur la sensibilisation communautaire et proposent un vaste éventail de programmes à leurs patients.
- Cabinet dans la communauté : Les psychiatres travaillent individuellement avec les patients en ayant recours à diverses techniques de prise en charge, de réadaptation et de psychothérapie.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les psychiatres occupant un poste à temps plein ou à temps partiel dans le milieu universitaire combinent leur pratique clinique avec leurs tâches d'enseignement ou de recherche.

La majorité des psychiatres optent pour la pratique générale, tandis que d'autres se surspécialisent dans les branches suivantes :

- Pédopsychiatrie/psychiatrie de l'adolescent
- Psychogériatrie
- Psychiatrie légale

D'autres encore se spécialisent dans un sujet précis, comme la dépendance ou la toxicomanie, les troubles de l'humeur ou le trouble anxieux, la schizophrénie ou les troubles de l'alimentation. Parmi les autres sujets d'intérêts, notons la santé mentale dans les communautés autochtones, la santé mentale des femmes, les enjeux liés au genre, la psychiatrie transculturelle, la médecine du sommeil, la médecine psychosomatique et le traitement des patients souffrant du cancer, d'une cardiopathie ou du diabète.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Pour devenir psychiatre, il faut suivre une formation additionnelle de cinq ans approuvée par le Collège royal après les études en médecine. Cette formation comprend :

- Une année de formation clinique de base incluant : une expérience générale en médecine, pertinente à la psychiatrie, touchant à des éléments fondamentaux de la médecine, de la pédiatrie, de la médecine familiale, de la neurologie (neuro-imagerie fortement recommandée), de l'urgentologie et de la psychiatrie.
- Deux années de résidence junior comportant une formation de base et générale insistant sur le rôle du psychiatre dans l'exercice de sa discipline à toutes les étapes de la vie des patients, dans divers milieux de pratique. Les patients ayant un retard du développement, aux diverses étapes de la vie et avec ou sans trouble psychiatrique concomitant, doivent être inclus. Les milieux de pratique doivent inclure des hôpitaux et des services de soins ambulatoires **approuvés**.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Deux années de résidence senior, durant lesquelles le résident joue un plus grand rôle dans la formation et la supervision de ses collègues juniors tout en consolidant et en raffinant ses intérêts professionnels par l'intermédiaire de stages optionnels et sélectifs, y compris en recherche, ayant été approuvés par le programme de résidence et le Collège royal.

L'American Board of Psychiatry and Neurology (ABPN) et le Collège royal ont conclu une entente afin que soient reconnus les titres des candidats aux examens de l'autre organisme.

Pour en savoir plus sur les exigences en matière de formation, visitez le : <http://www.royalcollege.ca/rcsite/credentials-exams/exam-eligibility-f>

Association des psychiatres du Canada : <http://www.cpa-apc.org/index.php>



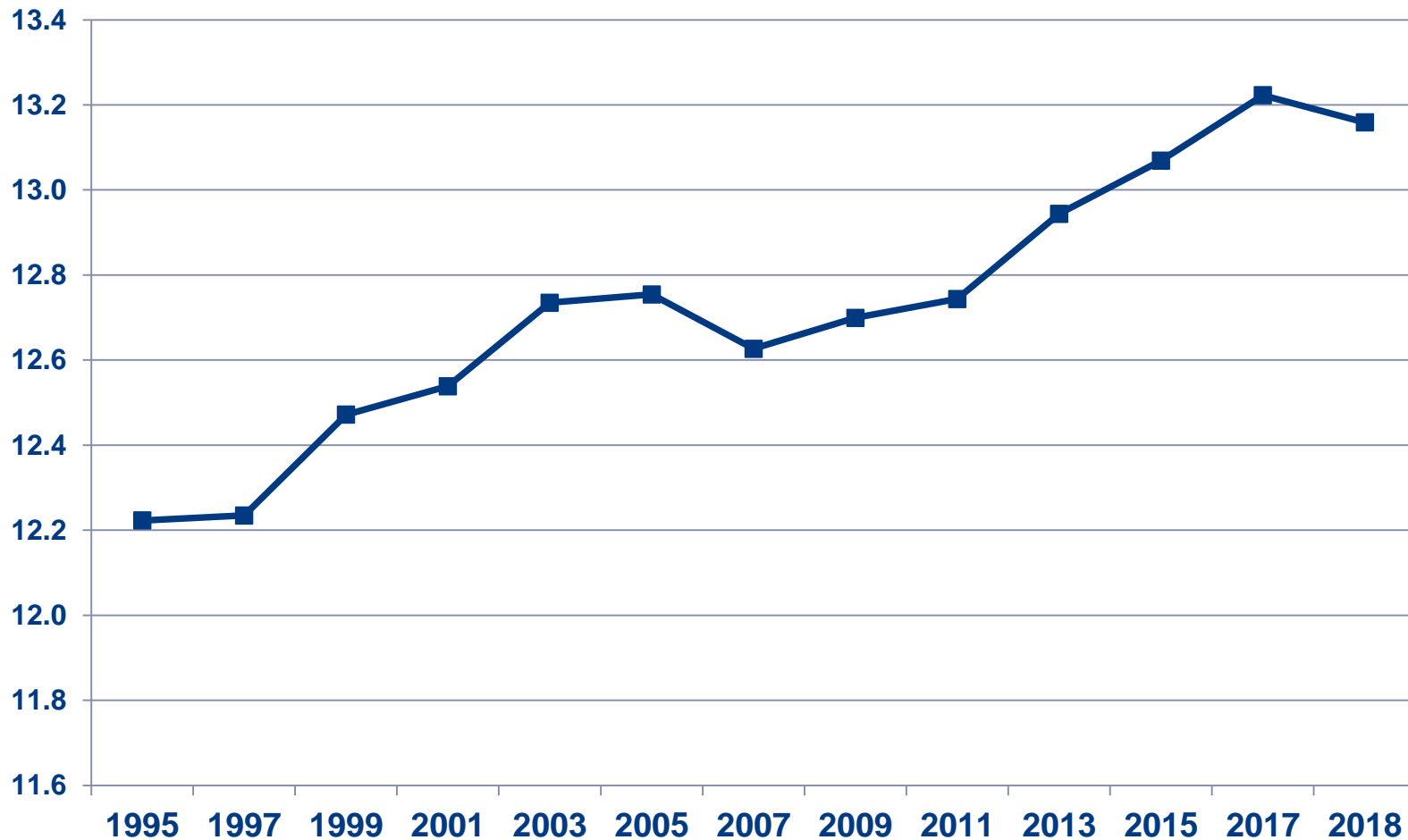
Nombre total et nombre/100 000 habitants, par province, 2018

Province/Territoire	Spécialistes en psychiatrie	Spécialistes en psychiatrie/ 100 000 hab.
Terre-Neuve-et-Labrador	61	11,6
Île-du-Prince-Édouard	9	5,9
Nouvelle-Écosse	143	14,9
Nouveau-Brunswick	51	6,7
Québec	1171	13,9
Ontario	1962	13,7
Manitoba	178	13,2
Saskatchewan	87	7,4
Alberta	449	10,4
Colombie-Britannique	751	15,5
Territoires	2	1,6
CANADA	4864	13,2

Source : Fichier maître de l'AMC, 2018.



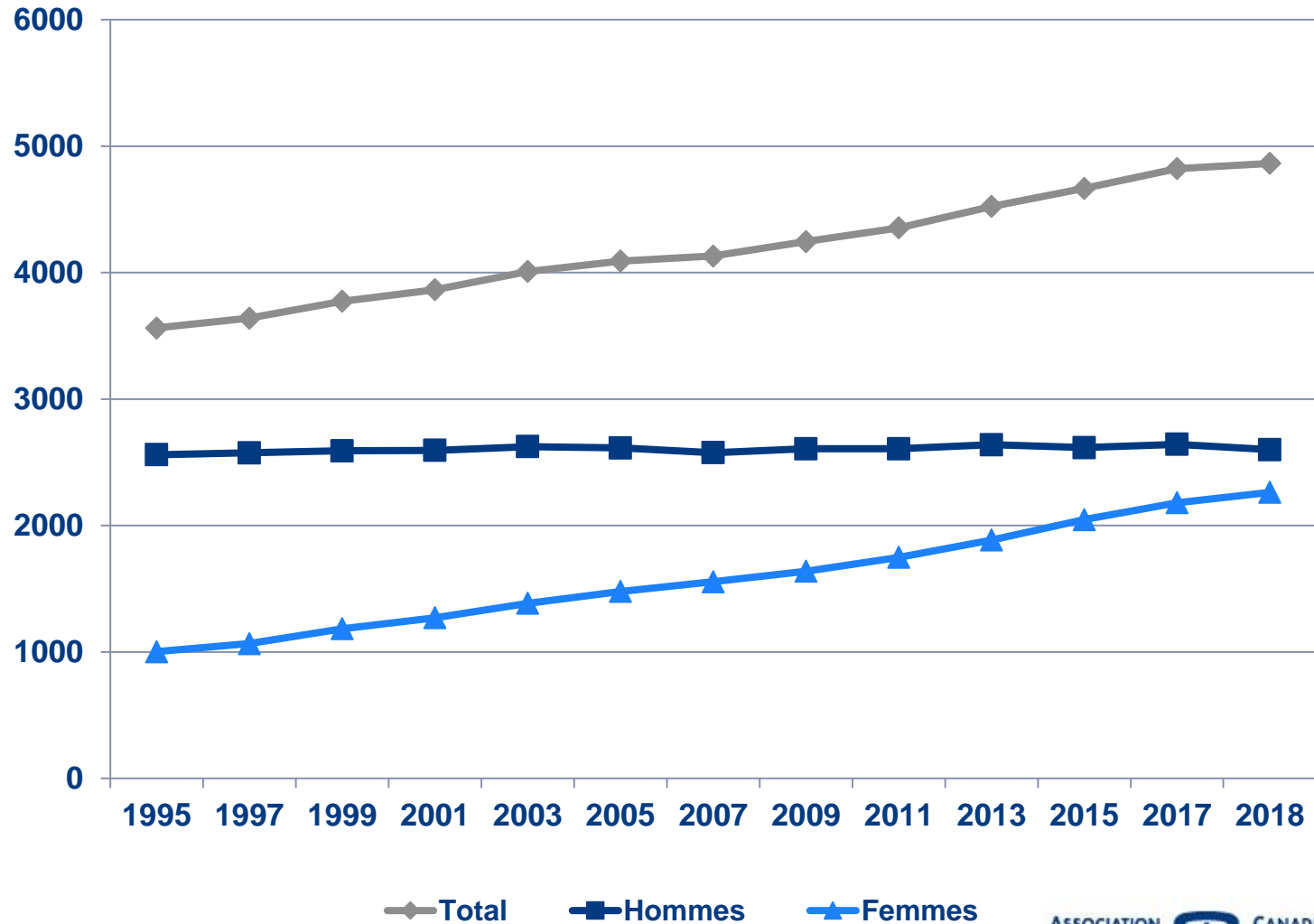
Nombre/100,000 habitants, 1995 à 2018



Source : Fichiers maîtres de l'AMC, 1995 à 2018.



Nombre selon le sexe et l'année, 1995 à 2018

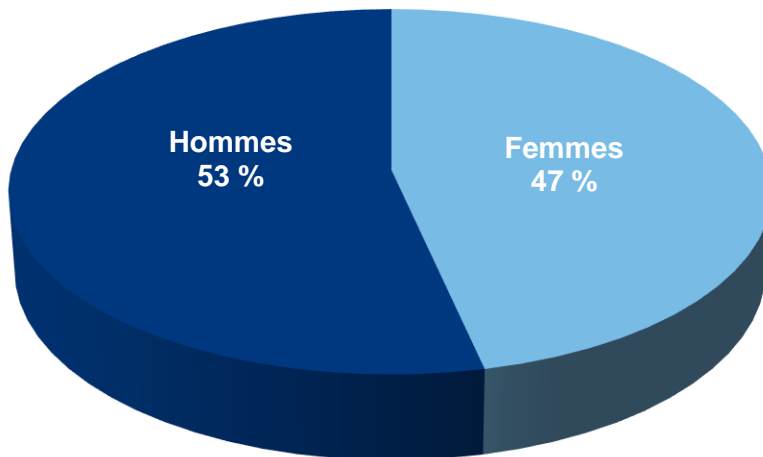


Source : Fichiers maîtres de l'AMC, 1995 à 2018.

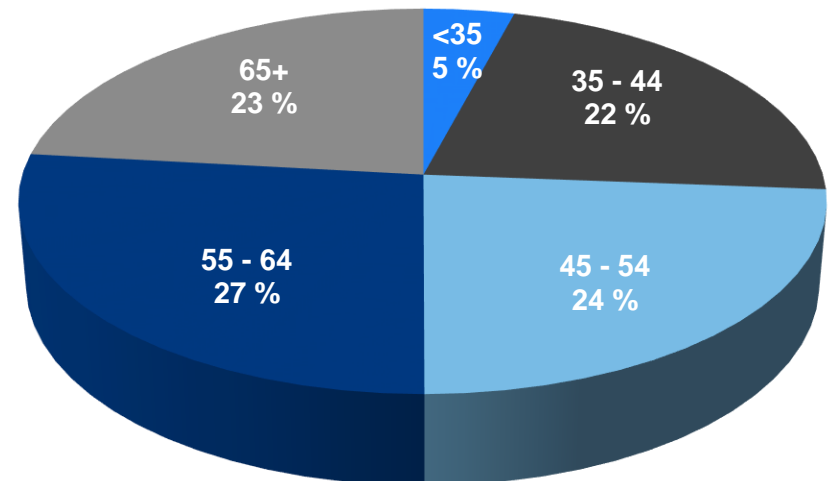


Pourcentage selon le sexe et l'âge, 2018

Sexe



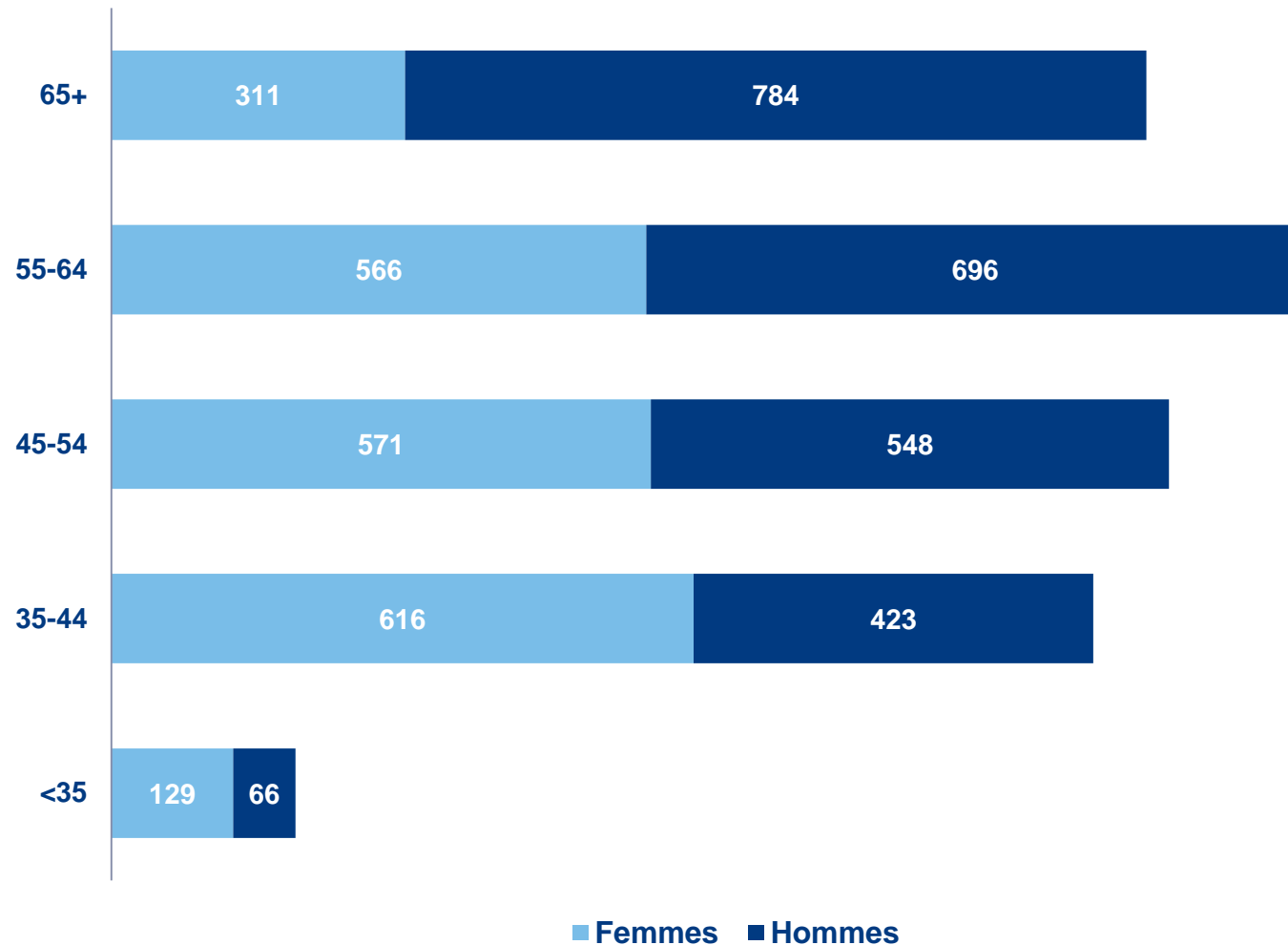
Groupes d'âge



À l'exclusion des répondants dont le sexe ou l'âge sont inconnus.
Source : Fichier maître de l'AMC, 2018.



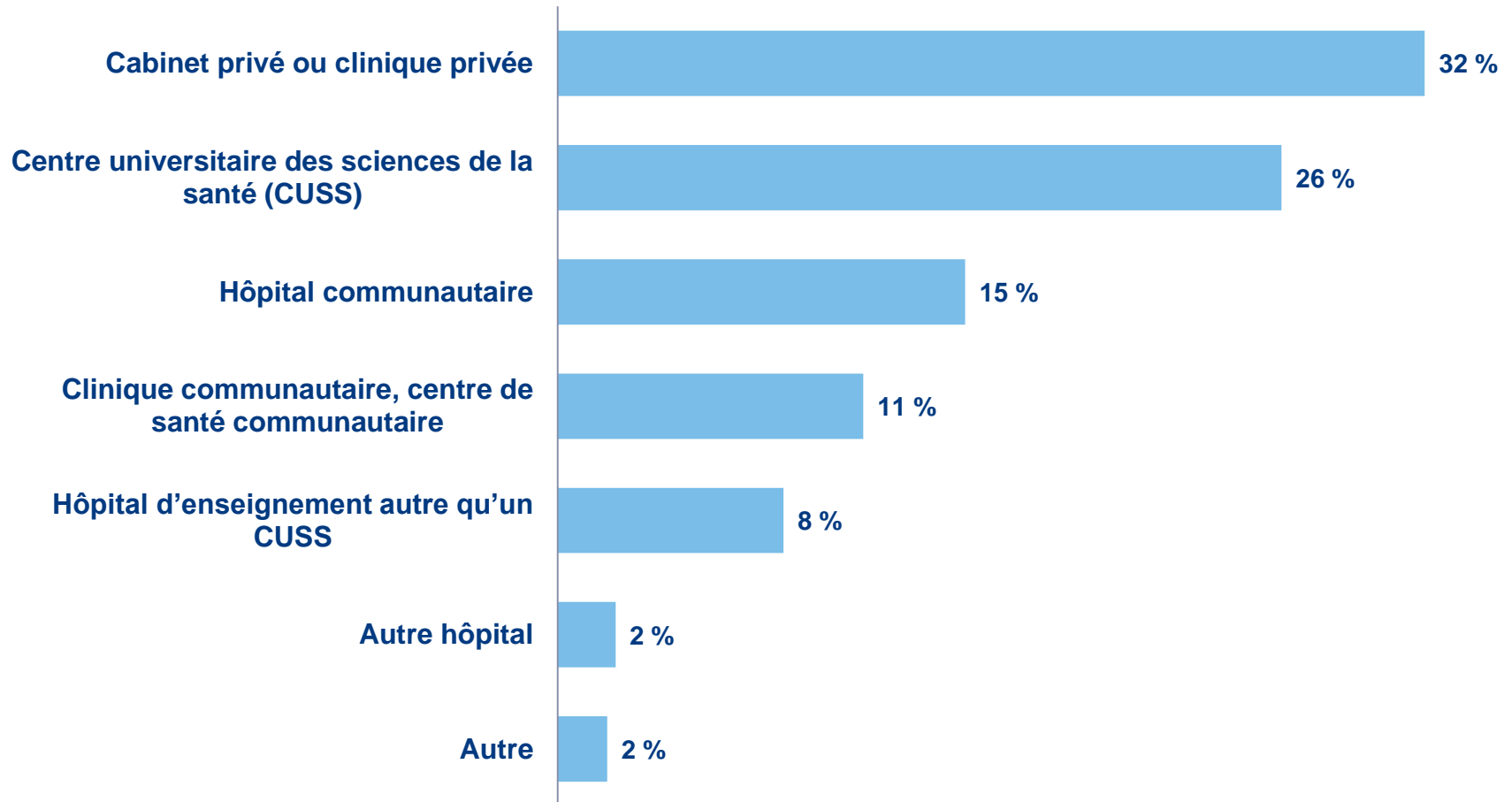
Nombre selon le sexe et l'âge, 2018



À l'exclusion des répondants dont le sexe ou l'âge sont inconnus.
Source : Fichier maître de l'AMC, 2018.

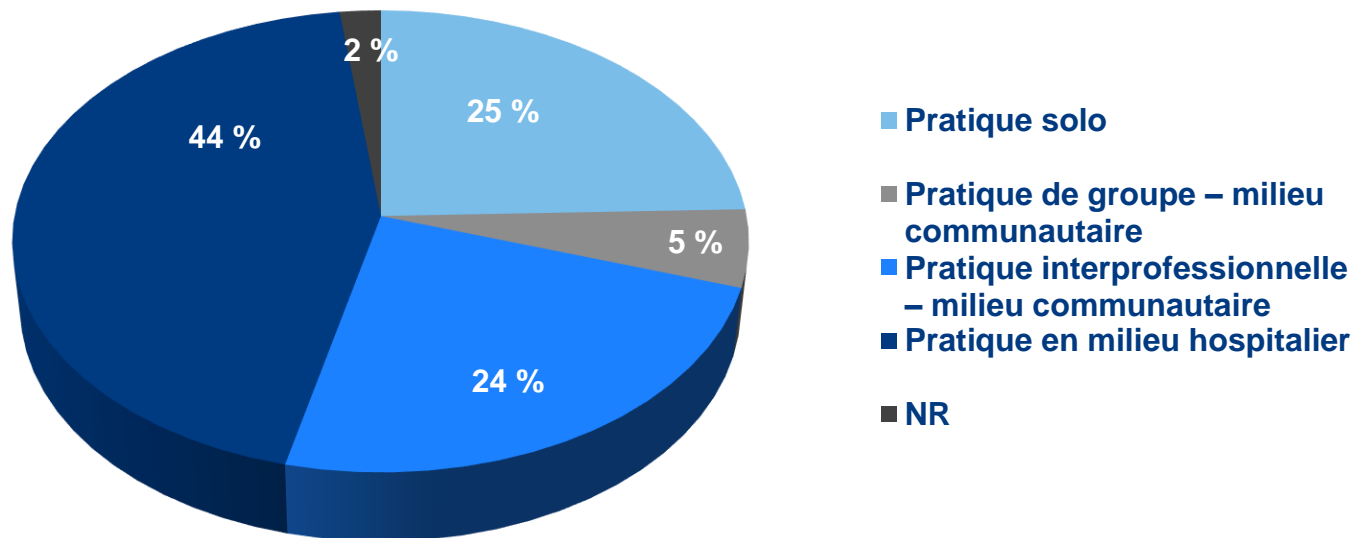


Pourcentage selon le principal milieu de travail, 2017





Pourcentage selon le lieu de pratique (organisation), 2017





Nombre d'heures travaillées par semaine (à l'exclusion des heures de garde), 2017

Tâche	Nbre d'heures
Soins directs aux patients sans composante d'enseignement	22,6
Soins directs aux patients avec une composante d'enseignement	5,9
Enseignement sans soins directs aux patients	1,5
Soins indirects aux patients	7,0
Comité des établissements de santé	0,8
Administration	2,0
Recherche	0,9
Gestion de la pratique	1,4
Perfectionnement professionnel continu	2,3
Autres	0,8
NOMBRE D'HEURES TOTAL TRAVAILLÉES	45,3



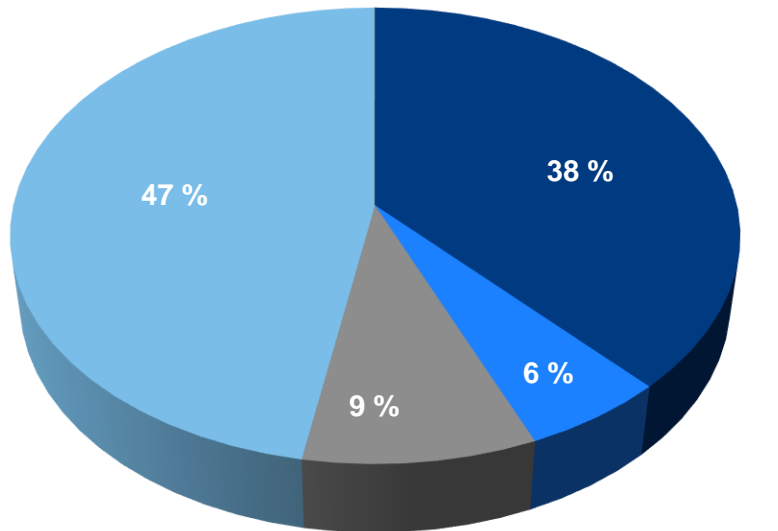
Activités de garde par mois, 2017

- 63% offrent des services de garde
- Heures de garde = 67 heures/mois
- Heures de garde consacrées à prodiguer des soins directs aux patients = 18 heures/mois



Pourcentage selon la méthode de rémunération

Principale méthode de rémunération¹ en 2017



■ 90 %+ à l'acte

■ 90 % + salaire

■ 90 % + autres*

■ Rémunération mixte

■ Aucune réponse

* Autres : par capitation, par consultation, contrat, etc.

Revenus bruts moyens tirés de l'exercice des psychiatres (ceux gagnant au moins 60 000 \$) en 2015-2016 = 264 638 \$²

Proportion moyenne du revenu des spécialistes en médecine affectée aux frais généraux en 2017 = 19 %³

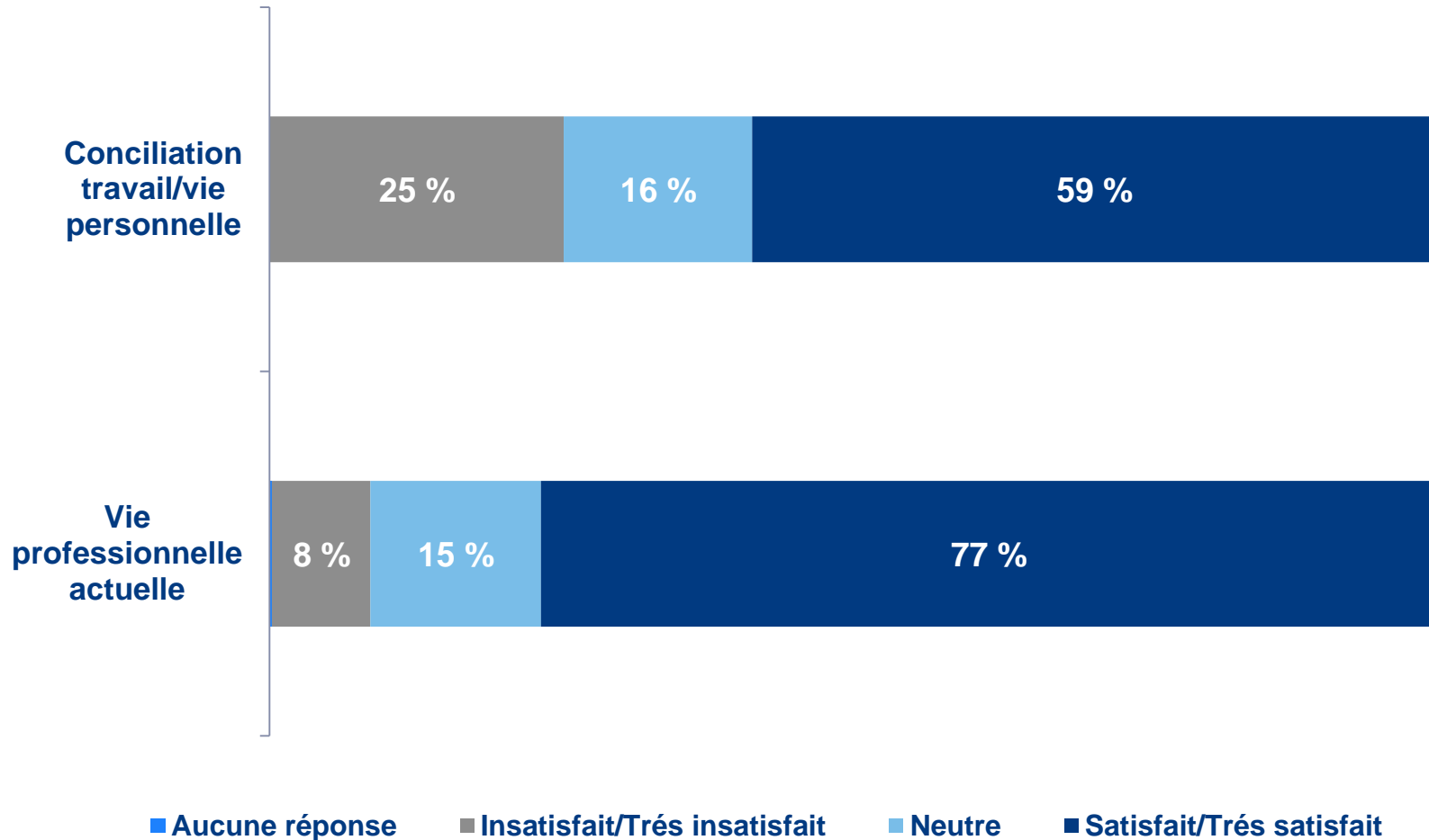
¹ Source : Enquête de l'AMC auprès de l'effectif médical , 2017. Association médicale canadienne.

² Base des données nationale sur les médecins, 2015/2016, ICIS.

³ Source : Enquête de l'AMC auprès de l'effectif médical , 2017. Association médicale canadienne.

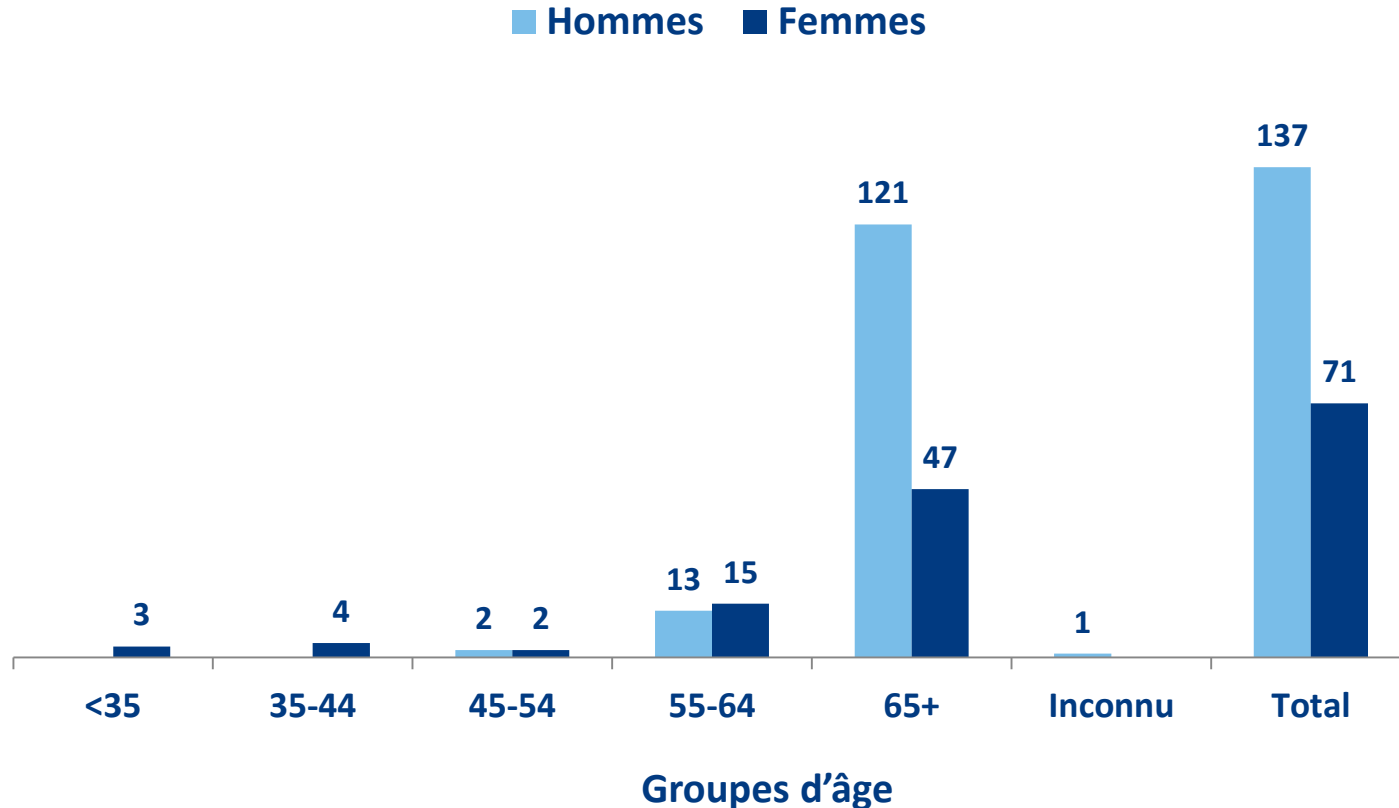


Satisfaction à l'égard de l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, 2017





Nombre de départs à la retraite au cours de la période de trois ans 2014 à 2016

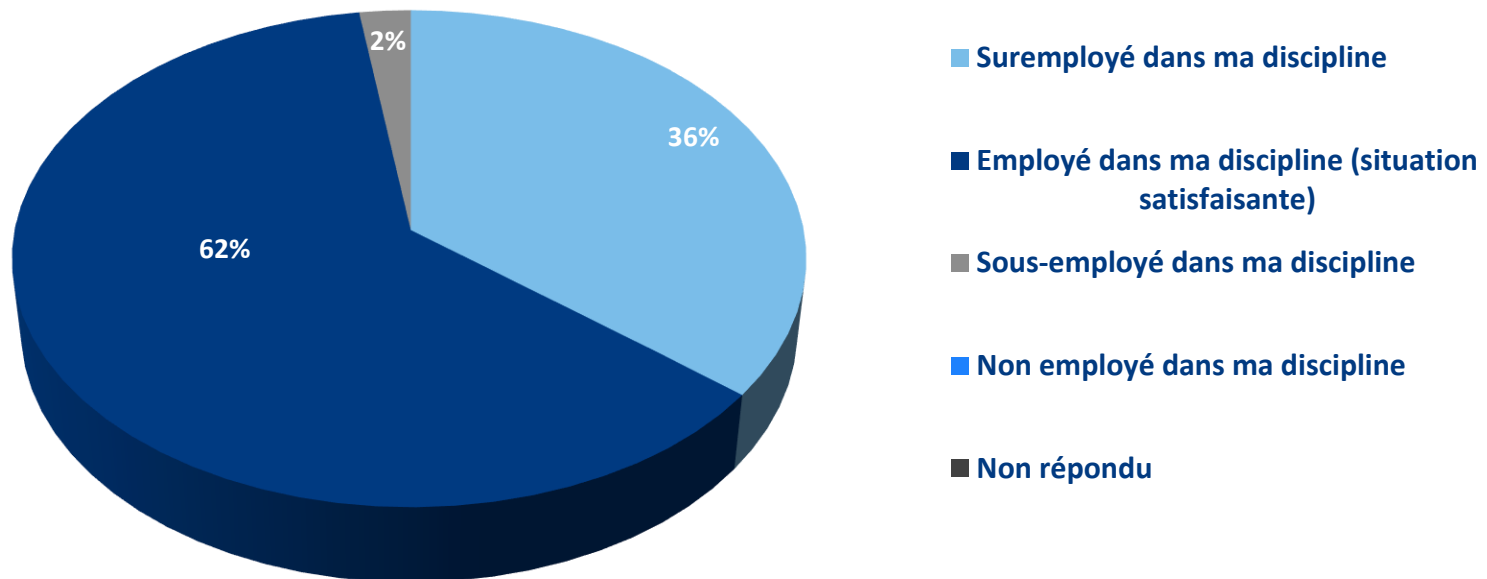


Source : Fichier maître de l'AMC; comparaisons entre les années.

Note : On entend par « retraite » le fait de renoncer à son permis d'exercer. Sont exclus de cette catégorie les médecins qui ne pratiquent plus, mais qui détiennent toujours leur permis. Les médecins ayant renoncé temporairement à leur permis, mais qui pourraient reprendre leur pratique à une date ultérieure, sont toutefois inclus.



Situation d'emploi, 2017





Liens vers des ressources supplémentaires

[Association des facultés de médecine du Canada](#)

[Centre de données de l'AMC sur les effectifs médicaux](#)

[Collège des médecins de famille du Canada](#)

[Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada](#)

[Institut canadien d'information sur la santé](#)

[Répertoire canadien sur l'éducation post-MD](#)

[Sondage national des médecins \(2004-2014\)](#)